PROJET

D'ETABLISSEMENT

Ecole communale du Centre

Rue Maurice des Ombiaux, 4

6150 Anderlues

1. Conditions générales du projet d'établissement :

Le projet d'établissement résulte de la concertation de la direction et de toute l'équipe éducative.
Il n'est pas le constat de ce qui se pratique déjà mais il permet à tous de se projeter dans l'avenir autour d'un projet fédérateur.

Ce projet fédère l'ensemble de l'équipe éducative autour de choix pédagogiques et d'actions concrètes mais n'exclut, en aucun cas, toutes les activités habituelles d'acquisition de savoirs ni d'autres projets ponctuels.

De plus, lors de l'inscription, les parents adhèrent à ce projet et acceptent les choix de l'implantation.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer tous les ans l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme des trois ans.

2. Horaire de l'école :

Maternelles : Tous les jours de 8h45 à 12h20 et de 13h30 à 15h10

(Le mercredi fin des cours à 12h20)

Primaires : Tous les jours de 8h45 à 12h20 et de 13h30 à 15h10

(Le mercredi fin des cours à 12h20)

!!! Garderies tous les matins dès 7h00 !!!

!!! Etude jusque 17h00 (surveillée par un enseignant) !!!

!!! Garderie jusque 17h00 (maternelles) !!!

!! Service payant et organisé par l'école (1 euro) !!

3. Contexte géographique, social et culturel de l'école :

L'école est située dans un quartier assez calme. Cette école recrute une population scolaire hétérogène : des enfants en provenance d'un milieu socio-culturel défavorisé et des enfants provenant d'un milieu plus favorisé.

4. Fonctionnement de l'établissement.

Les enfants âgés de moins de 6 ans ne sont pas en obligation scolaire (même si cela est fortement conseillé). Tous les enfants âgés de 6 ans, même s'ils sont en maternelle par dérogation, sont en obligation scolaire. Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents. Toute absence de plus de 2 jours sera accompagnée d'un certificat médical qui sera remis à l'enseignant dès le troisième jour.

Dans le courant du mois de septembre, les parents reçoivent un document avec le coût des activités obligatoires et facultatives pour l'année complète. Ceux-ci doivent le signer pour accord.

Lors des activités, les enfants sont photographiés et filmés. Les parents qui s'opposent à une éventuelle utilisation ou diffusion, doivent le signaler par écrit via le formulaire qu'ils reçoivent lors de l'inscription.

Notre école comprend :

- **12 classes primaires et 6 classes maternelles avec une puéricultrice à temps plein ainsi qu'un local de sieste accueillant et pratique.**
- **du néerlandais à partir de la 5ème primaire.**
- **un tableau interactif dans la majorité des classes (6 tableaux au total).**
- **des activités sportives organisées avec le professeur d'éducation physique certains mercredis après-midi et piscine dès l'accessibilité de notre piscine communale (rugby, biathlon, cross, VTT, …).**
- **grâce au projet « cyber-classe », les enfants peuvent accéder à 16 ordinateurs pour leurs travaux de groupes et de recherche (local informatique dès la rentrée de septembre 2016.**
- **une bibliothèque sera organisée dès la rentrée 2016(dans une classe)**
- **grâce au programme européen « Les fruits à l'école », chaque enfant reçoit un fruit et/ou jus de fruits par semaine en primaire et en maternelle.**
- **des cours séparés pour les élèves de maternelle et de primaire (une cour pour les 1ères maternelles, une cour pour les 2-3 maternelles et une cour pour les primaires). La cour des primaires est séparée en zones afin de limiter au maximum les conflits entre les élèves (zone ballon, zone sans ballon, zone jeux et zone interdiction de courir).**
- **deux réunions individuelles et une réunion collective sont organisées par année scolaire (primaire).**
- **une réunion est organisée par année scolaire (maternelle).**
- **dès la première maternelle, 2 heures de psychomotricité par semaine sont encadrées par un maître spécial.**

- un accès aménagé pour les enfants à mobilité réduite.
- des classes de dépaysement :
  - classe de mer (St Idesbald) en 2ème primaire (3jours).
  - classe de forêt (Bouillon) en 4ème primaire (5 jours).
  - classe de vendanges (Gigondas) en 6ème primaire (8 jours).

!!! Les voyages et classes de dépaysements sont payants (parents). Ils sont organisés dans le cadre du projet pédagogique du P.O, avec exploitations en classe !!!

5. Mise en évidence de l'intégration :

Pourquoi l'intégration ? Favoriser les interactions sociales entre élèves, favoriser la réussite de tous par l'autonomie, la prise de responsabilité et l'éducation.

Pour qui ? Pour tous les élèves à besoins spécifiques, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé.

L'intégration étant par définition un projet personnalisé, il s'agit d'adapter l'accompagnement aux besoins de l'élève : travail de différenciation, remédiation disciplinaire en classe ou/et hors de la classe, aide à la méthode de travail, accompagnement paramédical, participation aux conseils de classe, production d'outils pédagogiques adaptés, rencontres enseignants-parents…

4 types d'intégrations :

- L'intégration permanente totale : l'élève suit tous les cours dans l'enseignement ordinaire, pendant toute l'année
- L'intégration permanente partielle : l'élève suit certains cours dans l'enseignement ordinaire et les autres dans l'enseignement spécialisé pendant toute l'année scolaire.
- L'intégration temporaire totale : l'élève suit la totalité des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une ou des périodes déterminées d'une année scolaire.
- L'intégration temporaire partielle : l'élève suit certains cours dans l'enseignement ordinaire et les autres dans l'enseignement spécialisé pendant une ou des périodes déterminées d'une année scolaire.

!!! Dès la rentrée scolaire, l'école sera entièrement accessible à toute personne à mobilité réduite !!!

6. Travail au quotidien.

Les enseignants travaillent selon une pédagogie permettant d'acquérir les compétences de base nécessaires à la réussite du CEB.

- **Une pédagogie active pour que l'enfant, acteur de ses apprentissages, progresse et devienne autonome.**

- **Une pédagogie différenciée par des outils divers, avec l'aide d'enfants « tuteurs » et des méthodes adaptées.**

- **Une continuité dans les apprentissages en passant les référents dans la classe supérieure.**

- **Des évaluations tantôt formatives (qui s'efforcent d'identifier l'origine des difficultés et des erreurs afin de proposer des pistes pour les surmonter) tantôt sommatives (qui contrôlent la matière et qui indiquent à l'élève et à ses parents le degré d'acquisition des connaissances.). Des évaluations certificatives qui concernent les élèves de 6ème année afin d'obtenir le CEB (Certificat d'Etude de Base).**

- **Un travail au départ de défis, de « situations-problèmes » afin d'amener l'enfant à observer, rechercher, manipuler, expérimenter et ainsi acquérir les compétences visées. Ce travail peut être effectué individuellement, collectivement, par ateliers, par groupes de besoins ou de niveaux.**

- **L'école est abonnée à des journaux (JDE) et à des revues pédagogiques. Les enfants ont accès aux ordinateurs (salle informatique dès la rentrée 2016) et à internet, aux tableaux interactifs et à toutes les ressources écrites (bibliothèque dès la rentrée 2016).**

- **Les élèves sont évalués tout au long de leur scolarité :**

  - **En fin de 3ème maternelle par le centre PMS de Binche (Avec l'accord des parents).**
  - **En 3ème et 5ème primaires par la « Région Wallonie-Bruxelles » lors des évaluations externes.**
  - **En 2ème primaire par une évaluation certificative d'école.**
  - **En 6ème primaire par le CEB.**
  - **Et dans les autres classes sous forme de contrôles dont les résultats seront communiqués par le bulletin (4 x par an).**

!!! En fin de maternelle, les dossiers sur les enfants sont transmis en primaire et complétés par les enseignants tout au long de la scolarité de votre enfant (selon un point de vue pédagogique, intellectuel et psychologique) !!!

7. Les priorités éducatives dans l'école :

- **se respecter soi-même pour mieux respecter les autres.**

- **respecter les règles de politesse et savoir-vivre.**

- **être tolérant en comprenant les différences sociales, culturelles, philosophiques, idéologiques et raciales.**

- **encourager le libre-échange dans un esprit démocratique.**

- respecter le matériel.
- avoir le sens critique (donner son avis en argumentant, accepter les critiques des autres et en tirer profit, à évaluer son travail et son attitude pour améliorer son comportement).
- instaurer un climat d'entraide.
- devenir autonome (être capable d'affronter de nouvelles situations et de les mener à leur aboutissement).
- L'école possède un site Internet où sont répertoriées les activités et les informations relatives à la vie scolaire.
- Les enseignants continuent de se former tout au long de leur carrière :

- Lors des formations obligatoires organisées par l'Inspection et l'UCVB.
- Lors des formations volontaires reconnues par la « Fédération Wallonie-Bruxelles » et proposées par l'UCVB à raison de 5 journées maximum par année scolaire.

- Donner le goût et l'envie de lire.

8. Neutralité dans l'enseignement.

Tout membre du personnel est tenu de respecter les principes de neutralité de l'enseignement par le fait même de sa désignation ou de son engagement par le PO, lui-même lié à l'application du décret du 31 mars 1994.

Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Il est interdit aux élèves et aux enseignants, en dehors des cours d'option philosophique, de porter des signes ostentatoires de religion.

9. Bibliothèque communale d'Anderlues :

Durant toute l'année scolaire, toutes les classes primaires se rendent à la bibliothèque une fois par semaine (ou par mois). L'inscription y est gratuite (enfant). Régulièrement, les enseignants collaborent avec les responsables afin de pouvoir, lors de différents projets, avoir un certain nombre d'exemplaires d'un même livre. Les élèves des classes maternelles vont aussi régulièrement à la bibliothèque. Si le temps ne le permet pas, un responsable de celle-ci vient directement à l'école avec un certain nombre de livres (lecture plaisir).

10. Centre culturel :

Régulièrement, les élèves de l'école se rendent au Centre Culturel pour y voir des expositions, des activités proposées par le centre (facilité de déplacement vu la situation géographique par rapport à l'école).

11. CPMS (Centre psycho-médico-social) de Binche :

Un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle, ...

Le Centre PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire...

Le Centre PMS est composé de psychologues (conseillers et assistants psychopédagogiques), d'assistants sociaux (auxiliaires sociaux) et d'infirmiers (auxiliaires paramédicaux) qui travaillent en équipe. Un médecin est également attaché à chaque Centre PMS.

Le Centre Psycho Médico-Social est un service public gratuit.

Le personnel est soumis au secret professionnel. L'ensemble du PMS travaille en toute indépendance vis-à-vis des écoles.

La connaissance approfondie du monde scolaire et de son environnement lui permet une approche pertinente des situations rencontrées par les élèves et leur famille.

Le Centre PMS développe des partenariats avec différents services, dans le respect du secret professionnel et de l'intérêt de l'élève. Ses principaux partenaires sont les personnels scolaires et les services de promotion de la santé à l'école (SPSE).

Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale gardent toujours leur liberté de décision.

D'autre part, lors de la première inscription d'un élève dans une école, les parents sont libres d'accepter ou de refuser les interventions du Centre PMS de l'école.

12. Promotion de la santé (PSE).

La promotion de la santé a pour but l'amélioration de la qualité de la vie et vise le bien-être complet des personnes tant physique que psychologique, mental, affectif, relationnel, socio-économique et environnemental. Elle prône la santé partagée par tous : toute ethnie, tout âge, toute culture,...

Les écoles communales d'Anderlues adhèrent au projet du Service promotion de la santé à l'école de Morlanwelz (Rue Fernand Hotyat,1)

Ce projet est consultable, sur demande, à l'école.

13. Le projet proprement dit.

« Comment réorganiser les trois cours de l'école afin de mettre en évidence un projet commun de toutes les classes de l'école sur une durée de trois ans ? »

Les réalisations concrètes comportent quatre moments privilégiés : les démarches, les actions, les moyens et l'échéancier.

Les démarches :

- **Réunion enseignants, parents, enfants, direction.**
- **Recherche de documents, d'idées via la bibliothèque communale et/ou bibliothèque de l'école ou encore via Internet dans la salle d'informatique.**
- **Animation ICDI autour de l'importance du tri sélectif dans la cour de l'école.**
- **Animation afin de réaliser un compost et de savoir l'entretenir.**
- **Partage des responsabilités au sein de l'école : élection de personnes responsables dans chaque domaine (tri des déchets, entretien du compost, entretien des différents bacs à fleurs).**
- **Partage des tâches entre les classes pour obtenir des documents gratuits.**
- **Récolter des piles pour obtenir des jeux extérieurs chez « Bebat ».**

Les actions :

- **Réaliser des fresques murales représentant des dessins selon les thèmes des classes (mur blanc).**
- **Construction d'une marelle au sol : celle-ci développerait la précision du lancer, l'équilibre, l'esprit de compétition, travailler les chiffres et les nombres…**
- **Construction de divers jeux « Math ».**
- **Semer de la pelouse autour du tilleul et entretenir celle-ci.**
- **Embellir la cour avec la construction d'une pyramide alimentaire (construction, mise en couleur, dessiner les aliments…).**
- **Aménager un espace vert et un espace potager dans la 3ème cour des petits de maternel.**
- **Créer des mangeoires avec les enfants. Les installer et y mettre des graines afin de nourrir les oiseaux surtout en période hivernale.**

- **Créer des jeux divers pour tous les niveaux en bois, carton… (jeu de quilles, construction de cubes avec du matériel varié…).**
- **Lire différentes publicités afin de se documenter pour l'entretien des bacs à fleurs par exemple.**
- **Utiliser correctement un vocabulaire précis selon la leçon proposée par l'enseignant (botanique).**
- **Réaliser un mur végétal.**
- **Construire un hôtel à insectes.**
- **Créer un parcours olfactif pour les enfants.**
- **Construire des bacs à fleurs à l'aide de matériaux de récupération (palettes, gouttières…).**
- **Garnir les différents bacs à fleurs, calculer la quantité de matière à y mettre (terre, fleurs…).**
- **Réaliser des anneaux de nourriture pour les oiseaux (graisse et graines).**

Les moyens :

- **Aide grâce aux différents budgets d'une école (commune).**
- **Aide grâce aux différentes manifestations d'une école fondamentale (marché de Noël, souper de fin d'année, activités culinaires durant toute l'année scolaire…)**
- **Le terrain de Monsieur Moscariello est mis à la disposition de l'école pour la création d'un compost.**
- **Aide humaine via madame Laurence B. responsable environnement sur la commune d'Anderlues.**
- **Certains parents.**
- **Demande de différentes animations ICDI via la commune.**
- **Demande de budgets selon différents projets.**

Les échéances et évaluations du projet :

Durant la 1ère année, mise en place de certaines étapes de façon concrète. Ainsi de suite durant les deux autres années.

L'évaluation du projet dès la fin de la 1ère année. Qu'avons-nous déjà mis en place ? Que reste-t-il encore à faire ?

Evaluation également de l'entretien du projet : entretien des fleurs, du compost, tri des poubelles… Que faut-il changer ? Que ne faut-il pas changer ?

Les bilans seront réalisés par l'équipe éducative et par les élèves en vue d'améliorer ou de modifier les actions entreprises.

Approuvé par le Conseil communal du 28 juin 2016.

La Directrice générale,

F. DOZIER

Le Bourgmestre,

P. TISON